

# L'augmentation de capital de la Banque mondiale dans une perspective de politique de développement : la position d'Alliance Sud

Malgré les affirmations contraires, la politique de la Banque mondiale reste très problématique, en particulier dans les domaines des droits humains et du climat. La Suisse doit user de son influence pour changer de cap.



Mine de la Compagnie des Bauxites de Guinée à Kamsar en Afrique de l'Ouest, cofinancée par la Banque mondiale. 43 % de la population guinéenne gagne moins de 1,25 Dollar par jour.  
Photo : Friedrich Stark / Alamy Stock Foto

**L'augmentation de capital de la Banque mondiale dans une perspective de politique de développement**

<b>Liste des abréviations</b>	3
<hr/>	
<b>1. Sommaire exécutif</b>	4
<hr/>	
<b>2. Introduction</b>	6
<hr/>	
<b>3. Bref portrait de la Banque mondiale</b>	8
3.1 Le principe du <i>Maximize Finance for Development (MFD)</i>	9
3.2 Gouvernance de la Banque mondiale	10
3.3 Financement de la Banque mondiale et répartition des droits de vote	11
3.4 Augmentations de capital à la BIRD et à la SFI	13
<hr/>	
<b>4. La Suisse et la Banque mondiale</b>	15
4.1 La voix de la Suisse à la Banque mondiale	17
4.2 La Suisse et les augmentations de capital	17
<hr/>	
<b>5. Critique à l'encontre de la Banque mondiale</b>	19
5.1 Critique à l'encontre de l'approche MFD : conditionnalités et accent particulier sur les partenariats public-privés (PPP)	20
5.2 Violations des droits humains, violence et catastrophes environnementales	22
5.3 Des promesses climatiques vides ?	25
<hr/>	
<b>6. Recommandations</b>	27

# Liste des abréviations

**AID** : Association internationale de développement / International Development Association / Internationale Entwicklungsorganisation

**AMGI** : Agence multilatérale de garantie des investissements / Multilateral Investment Guarantee Agency / Multilaterale Investitions-Garantie-Agentur

**BAII** : Banque asiatique d'investissements pour les infrastructures / Asian Infrastructure and Investment Bank / Asiatische Infrastruktur-Investitionsbank

**BIA** : Bridge International Academy

**BIRD** : Banque internationale pour la reconstruction et le développement / International Bank for Reconstruction and Development / Bank für Wiederaufbau und Entwicklung

**CAO** : Compliance Advisor Ombudsman

**CIRDI** : Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements / International Centre for Settlement of Investment Disputes / Zentrum zur Beilegung von Investitionsstreitigkeiten

**ED** : Executive Director / administrateur

**ESF** : Environmental and Social Framework

**FMI / IMF / IWF** : Fonds Monétaire Internationale / International Monetary Fund / Internationaler Währungsfonds

**(G)BM** : (Groupe de la) Banque mondiale / World Bank (Group) / Weltbank(-Gruppe)

**ICIJ** : International Consortium of Investigative Journalism / Konsortium investigativer JournalistInnen/ Consortium international des journalistes d'investigation

**MFD** : Maximiser les finances pour le développement / Maximize Finance for Development

**MWC** : Manila Water Company

**ODD / SDG** : Objectifs de développement durable / Sustainable Development Goals / Ziele für nachhaltige Entwicklung

**PME** : Petites et moyennes entreprises

**PPP** : Partenariat public-privé / Public Private Partnership / öffentlich-private Partnerschaft

**SAG** : Société Anglo Gold Ashanti de Guinea

**SFI** : Société financière internationale / International Finance Corporation / Internationale Finanzkorporation

# 1. Sommaire exécutif

Le groupe de la Banque mondiale se compose de cinq sous-organisations, dont deux prévoient une augmentation de capital. Il s'agit de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), qui accorde des prêts et des services de conseil aux pays à revenu intermédiaire, et de la Société financière internationale (SFI), qui accorde des prêts aux entreprises privées. La Suisse, qui est membre de la Banque mondiale depuis 1992, devrait également participer aux augmentations de capital. Il lui est demandé d'acheter des actions pour une valeur de 198 millions de dollars (payables entre 2021 et 2024) et de fournir un capital garanti supplémentaire de 649 millions de dollars ; ce montant ne sera versé qu'en cas de difficultés de paiement de la BIRD.

**La Suisse est demandé d'acheter des actions pour une valeur de 198 millions de dollars et de fournir un capital garanti supplémentaire de 649 millions de dollars.**

En outre, le Parlement suisse devrait approuver une modification des statuts de la SFI – porter la majorité requise pour les futures augmentations de capital de la SFI de 80 à 85 % à la demande des États-Unis. Les États-Unis ne souhaitent pas participer aux augmentations de capital de la SFI, mais ils veulent néanmoins conserver leur minorité de blocage dans l'institution. Le Conseil fédéral recommande au Parlement d'approuver les augmentations de capital et la modification des statuts de la SFI. Bien que la non-participation de la Suisse n'ait pas d'impact immédiat sur le siège suisse au conseil d'administration de la Banque mondiale, le Conseil fédéral estime que cela pourrait avoir des conséquences sur la réputation de la Suisse en tant que partenaire fiable de la Banque mondiale et, à plus long terme, un impact négatif sur sa participation aux organes de décision.

La première partie de cette position présente le Groupe de la Banque mondiale et ses politiques actuelles, ainsi que le rôle de la Suisse. L'objectif global de l'ensemble du groupe de la Banque mondiale pour les années à venir est de rendre opérationnelle son approche « Maximiser les finances pour le développement » (MFD), qui vise à améliorer l'environnement des investissements et à créer des marchés. La mobilisation de l'investissement privé doit être massivement étendue. La stratégie *Forward Look* explique que l'approche en cascade contenue dans le MFD tente toujours de mobiliser en premier lieu les fonds privés, notamment par des réformes nationales ou sectorielles visant à minimiser les risques du marché. Lorsque les risques restent élevés, des garanties ou des instruments de partage des risques sont utilisés, par exemple sous forme de partenariats public-privé. Les ressources publiques ne seront utilisées que lorsque les réformes sectorielles ou le partage des risques

**La Suisse a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'approche MFD, non seulement par intérêt de la politique de développement, mais aussi de l'économie extérieure, car les entreprises et les banques suisses bénéficient largement des instruments du secteur privé de la Banque mondiale.**

ne débouchent pas sur des solutions fondées sur le marché. La Suisse a joué un rôle clé dans l'élaboration de cette approche, non seulement par intérêt de la politique de développement, mais aussi de l'économie

extérieure, car les entreprises et les banques suisses bénéficient largement des instruments du secteur privé de la SFI.

La deuxième partie de la présente position explique certains points importants de la critique à l'encontre de la Banque mondiale. Par exemple, les pays emprunteurs sont toujours soumis à un certain nombre de conditions qui sont influencées par les intérêts économiques des pays riches ; ces pays contrôlent la Banque mondiale et cherchent à accéder au marché des pays plus pauvres. La nouvelle approche du MFD, qui met l'accent sur les investissements privés étrangers, reflète un resserrement de cette pratique. Diverses études menées dans le monde entier montrent également que les partenariats public-privé (PPP) promus par la Banque mondiale sont souvent beaucoup plus coûteux pour les Etats que les emprunts publics « traditionnels ». En outre, les PPP exacerbent souvent les inégalités d'accès aux services publics clés tels que l'énergie, l'éducation et la santé. Malgré les normes sociales et environnementales internationalement reconnues de la Banque mondiale, les violations des droits humains, la violence et les impacts environnementaux négatifs sont également récurrents dans les projets financés par la Banque. L'une des raisons en est que les normes ne sont pas applicables de la même manière dans tous les domaines opérationnels, et la Banque mondiale continue d'investir principalement dans des projets de grande envergure à forte intensité de ressources, qui s'accompagnent souvent de déplacements et de répression de la population locale. Par exemple, malgré les promesses répétées de protection du climat, la Banque mondiale continue d'investir dans l'expansion des combustibles fossiles par divers moyens.

La dernière partie du document expose la position d'Alliance Sud sur les prochaines augmentations de capital. Alliance Sud appelle la Suisse à utiliser son influence pour exiger à l'avenir des réformes importantes de la Banque mondiale dans les domaines des droits humains, du changement climatique et de la participation durable du secteur privé. La Suisse devrait également adapter en conséquence son propre comportement de vote à la Banque mondiale et communiquer de manière transparente et publique. Concrètement, Alliance Sud demande également au Conseil fédéral, au Parlement et à l'administration fédérale de :

- préconiser une analyse coûts-bénéfices claire des PPP à la Banque mondiale. Les PPP ne doivent être considérés comme une solution que lorsqu'ils apportent une valeur ajoutée financière, sociale et environnementale. Les analyses des risques financiers et les évaluations de l'impact des PPP sur les droits humains devraient être rendues publiques.
- travailler au renforcement des PME locales et s'éloigner des conditionnalités politiques qui favorisent les investisseurs étrangers.
- plaider pour que les normes environnementales et sociales soient appliquées à tous les instruments de la Banque mondiale, y compris les conseils politiques et les prêts aux intermédiaires financiers. Les militants des droits humains et de l'environnement devraient bénéficier d'une plus grande protection de la part de la Banque mondiale.
- exiger de la Banque mondiale une politique climatique crédible et cohérente qui englobe tous les instruments et fixe également des lignes directrices claires pour les intermédiaires financiers.

## 2. Introduction

La Banque mondiale – plus précisément le Groupe de la Banque mondiale (GBM) – est un pilier central du système de développement international et exerce une influence majeure sur la politique de développement au niveau international. Elle joue un rôle de pionnier dans l'établissement de normes, d'orientations et de procédures communes dans divers domaines de la coopération au développement.

**La Banque mondiale joue un rôle de pionnier dans l'établissement de normes, d'orientations et de procédures communes dans la coopération au développement.**

Le groupe de la Banque mondiale se compose de cinq sous-organisations : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (AID), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

La Banque mondiale (BM) fonctionne comme une coopérative financière dont les membres sont les 189 États membres. Ceux-ci versent régulièrement de l'argent ; grâce à ses réserves importantes, la banque reçoit également des prêts à des conditions préférentielles sur les marchés internationaux du crédit. Elle peut donc transmettre des crédits et des prêts aux pays en développement à des conditions favorables. Contrairement aux banques commerciales, le GBM complète ses prêts par des conseils en matière de politique de développement et d'autres formes de soutien. En outre, les prêts sont souvent liés aux conditions de la politique économique et sociale.

Ces dernières années, cependant, la Banque mondiale a perdu son monopole dans l'octroi de prêts au développement, car les pays ont de plus en plus recours à des fournisseurs privés et de nouvelles banques de développement ont également été créées, notamment la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII), qui a été mise en place par la Chine. Afin de s'adapter au nouveau contexte, la Banque mondiale a introduit un certain nombre de ré-

**La Banque mondiale veut devenir une « banque de la connaissance », en même temps, elle s'efforce de mobiliser systématiquement des fonds privés pour le financement du développement.**

formes. La transformation en « banque de la connaissance » a pour but de déplacer l'accent des prêts vers des conseils politiques et techniques et le financement direct de projets. En même temps, dans le cadre de sa stratégie de maximisation du financement du développement (MFD), la Banque mondiale s'efforce de mobiliser systématiquement des fonds privés pour le financement du développement. Elle souhaite également devenir plus active dans les contextes fragiles dans les années à venir et a annoncé qu'elle jouerait un rôle de pionnier dans le secteur du climat.

Afin de mieux répondre à ces nouveaux défis, deux agences de la Banque mondiale, à savoir la BIRD et la SFI, ont demandé aux États membres une augmentation de capital. Au total, les États membres doivent fournir 60,1 milliards d'USD supplémentaires à la BIRD (dont 52,6 milliards d'USD de capital exigible, qui n'est dû qu'en cas

de difficultés de paiement de la banque) et 5,5 milliards d'USD supplémentaires à la SFI, à verser intégralement. Les augmentations de capital entraîneront également une légère modification des droits de vote au sein de la Banque mondiale, la Chine en particulier augmentant sa part. Pour la Suisse, les deux augmentations de capital se traduiront par des obligations de paiement d'un montant total de 198 millions de dollars (payables entre 2021 et 2024).

Ce papier de position explique la politique actuelle de la Banque mondiale, discute de la position de la Suisse au sein de la Banque mondiale, et utilise quelques points critiques pour montrer pourquoi, selon Alliance Sud, il est important que la Suisse utilise ses droits de vote à la Banque mondiale à l'avenir pour un engagement plus fort en faveur des droits humains, du développement local durable et de la protection du climat.

### 3. Bref portrait de la Banque mondiale

Le groupe de la Banque mondiale a été fondé en 1944 avec le Fonds monétaire international (FMI) à Bretton Woods (New Hampshire, États-Unis) et a officiellement commencé ses activités en 1946 avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). La BIRD, comme son nom l'indique, avait pour but de promouvoir la reconstruction des pays déchirés par la guerre. Au fil du temps, la Banque mondiale a continué à se développer, notamment en étendant ses activités dans les pays en développement. Aujourd'hui, le Groupe de la Banque mondiale se compose des cinq institutions mentionnées ci-dessus, qui ont les fonctions suivantes :

- La BIRD accorde des prêts et offre des services de conseil aux pays à revenu intermédiaire et aux pays pauvres solvables.
- L'AID accorde des prêts à long terme sans intérêt et des subventions et elle offre des services de conseil aux pays en développement les plus pauvres (1960).
- La SFI encourage les projets à grande échelle du secteur privé dans les pays en développement et émergents par des conseils, des prêts, des prises de participation et d'autres instruments financiers à des conditions commerciales (1956).
- L'AMGI encourage les investissements étrangers directs dans les pays en développement par des services de conseil en investissement et la couverture des risques non commerciaux (1988).
- Le CIRDI règle les différends entre les gouvernements et les investisseurs étrangers et offre des services de conseil (1966).

Les diverses sous-organisations de la Banque mondiale influencent les flux financiers mondiaux de nombreuses façons :

1. en (co)finançant directement des projets (par des prêts, des crédits et des participations au capital) et en couvrant différents risques par des garanties fournies par la MIGA ;
2. par le biais de prêts, de crédits et de participations au capital dans des intermédiaires financiers (banques, fonds de pension, etc.) qui, à leur tour, réinvestissent l'argent <sup>1</sup> ;
3. par le biais de prêts à la politique de développement – ceux-ci prennent la forme d'un soutien budgétaire général aux gouvernements, qui est toutefois lié à un certain nombre de conditions <sup>2</sup> ;
4. par des services de conseil visant à promouvoir le climat des affaires pour des investissements spécifiques dans un pays (par exemple dans les secteurs de l'agriculture ou de l'énergie).

Ainsi, la Banque mondiale a cessé depuis longtemps d'accorder uniquement des crédits, mais elle s'est spécialisée de plus en plus dans les services de conseils techniques et politiques et se considère également comme une pionnière dans la production de connaissances dans tous les domaines possibles de la politique de développement international (changement climatique, égalité des sexes, santé, etc.). Ces dernières années, la Banque mondiale s'est clairement positionnée dans le domaine du climat en particulier. Dès 2013, elle a promis de ne pas financer de nouvelles centrales au charbon, et à partir de 2020, elle n'a pas non plus l'intention de financer des projets pétroliers et gaziers « en amont <sup>3</sup> ». En janvier 2019, elle a lancé son Plan d'action sur l'adaptation et la résilience au changement climatique, promettant de doubler ses investissements liés au climat pour atteindre environ 200 milliards de dollars d'ici 2025. L'accent est mis sur le renforcement de

1 La SFI en particulier préfère investir dans les intermédiaires financiers ; entre 2011 et 2015, plus de la moitié de tous les prêts de la SFI ont été accordés à des intermédiaires financiers.

2 Cette forme d'octroi de crédits est principalement utilisée par l'AID et la BIRD et, selon l'ONG Urgewald (2019), représente entre 20 et 40 % du total des services de financement de la BM, selon l'exercice financier. Les conditionnalités sont basées sur le cadre de partenariat par pays (CPF) développé individuellement et comprennent à la fois des actions dites préalables – c'est-à-dire des conditions qui doivent être remplies avant que l'argent ne soit déboursé – et des déclencheurs – des actions qui doivent être menées pendant la durée du crédit et qui constituent la base de crédits ultérieurs (voir Urgewald [2019]). Les flux financiers de la Banque mondiale sapent l'accord de Paris sur le climat : le GBM contribue à augmenter les marges bénéficiaires pour le pétrole, le gaz et le charbon.

3 *En amont*, il s'agit des forages d'essai pour le pétrole et le gaz naturel ainsi que du forage et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz ; la construction d'oléoducs, par exemple, n'est pas couverte par cette promesse.



la capacité d'adaptation des pays emprunteurs et la mobilisation des investissements du secteur privé dans le domaine du climat. Lors de sa réunion de l'automne 2018, la SFI a également annoncé son intention d'élaborer une Stratégie d'équité verte afin de réduire le financement des intermédiaires financiers qui investissent dans le charbon.

Malgré une forte rhétorique sur le climat, l'objectif global de la Banque mondiale reste de stimuler la croissance économique mondiale par ses prêts et ses services de conseil afin de réduire la pauvreté. Dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, elle s'est fixé pour objectif de réduire l'extrême pauvreté à 3 % d'ici 2030 et d'accroître la prospérité des 40 % des plus pauvres de la population mondiale. Son orientation stratégique pour atteindre ces objectifs – le document *Forward Look: A Vision for the World Bank Group in 2030* – a été approuvée par tous les pays membres en 2016. La vision prospective repose sur 4 piliers :

1. atteindre tous les pays (ce qui signifie en particulier étendre les activités de la Banque mondiale dans les États fragiles et touchés par des conflits) ;
2. créer des marchés, maximiser le financement du développement et utiliser les solutions du secteur privé chaque fois que cela est possible (l'approche MFD correspondante est présentée ici au chapitre 2.1) ;
3. jouer un rôle de premier plan dans les questions mondiales (changement climatique, égalité des sexes, etc.) ;
4. améliorer le modèle d'entreprise (cela se fait principalement par une série de réformes administratives visant à accroître la rentabilité et l'efficacité de la Banque mondiale).

L'objectif global de l'ensemble du groupe de la Banque mondiale pour les prochaines années est l'opérationnalisation et l'intégration de l'approche MFD, dans laquelle les différentes sous-organisations de la banque ont développé leurs propres stratégies en accord avec la stratégie MFD globale, par exemple AID 18, SFI 3.0. <sup>4</sup>

4 L'AID 18 a été couplée à une reconstitution financière, qui s'est achevée en 2016, et un paquet de financement record de 75 milliards de dollars a été mis en place. Le modèle de financement de l'AID a été restructuré, ce qui a permis à l'AID d'emprunter sur les marchés internationaux des capitaux pour la première fois, augmentant ainsi considérablement son volume de prêts. L'AID 18 met particulièrement l'accent sur cinq domaines thématiques : climat ; emploi et changement économique ; fragilité, conflit et violence ; gouvernance et institutions ; et égalité des sexes. La SFI 3.0 cherche, entre autres, à promouvoir le rôle du secteur privé dans les pays et les secteurs qui ont jusqu'à présent bénéficié le moins des investissements privés et prévoit d'étendre son action dans les États fragiles, par exemple. Une coopération renforcée avec l'AID et la BIRD est recherchée, notamment dans les processus de réforme sectorielle.

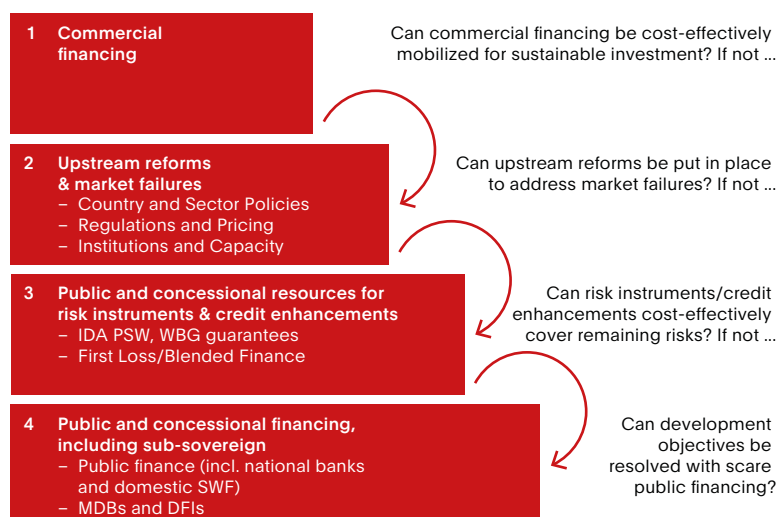
### 3.1 L'approche Maximiser le financement du développement (MFD)

L'approche MFD est basée sur le programme d'action d'Addis-Abeba ainsi que sur un document du Comité de développement de la Banque mondiale intitulé *From Billions to Trillions: Transforming Development Finance*, qui soutient qu'une réorientation est nécessaire, car les milliards de fonds publics pour le développement ne seront pas suffisants pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Le secteur privé devrait plutôt libérer les billions nécessaires à leur réalisation.

La vision MFD est d'aligner les activités de toutes les banques multilatérales de développement et des partenaires de développement pour promouvoir les activités du secteur privé dans les pays en développement. Le rôle du secteur public est d'adapter le cadre juridique et politique pour les investisseurs privés conformément aux réformes soutenues par la Banque mondiale. La stratégie *Forward Look* explique que l'approche en cascade incluse dans le MFD tente toujours d'attirer en premier lieu les fonds privés, notamment par des réformes nationales ou sectorielles visant à minimiser les risques du marché. Lorsque les risques restent élevés, des garanties ou des instruments

de partage des risques sont utilisés (par exemple sous la forme de partenariats public-privé). Les ressources publiques ne seront mobilisées que lorsque les réformes sectorielles ou le partage des risques ne déboucheront pas sur des solutions fondées sur le marché.

#### L'approche en cascade de la Banque mondiale



Source : WB Approach Paper, 2018

À ce jour, l'approche MFD a été testée dans neuf pays dits pilotes, l'accent étant mis pour l'instant sur les investissements dans les infrastructures. L'objectif est d'étendre progressivement l'approche à d'autres pays et secteurs. Les pays pilotes sont actuellement les suivants : Cameroun, Kenya, Côte d'Ivoire, Égypte, Indonésie, Irak, Jordanie, Népal et Vietnam. Les équipes du GBM travaillent également actuellement à l'extension du MFD aux secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, ainsi qu'au financement des petites et moyennes entreprises.

Il convient toutefois de noter que la Banque mondiale, tant dans son assistance technique aux réformes que dans son soutien financier, cible principalement les grandes entreprises, souvent étrangères. Cela se fait au détriment des PME des pays en développement qui, dans de nombreux endroits, sont confrontées à des obstacles bureaucratiques majeurs, et au détriment du secteur informel, qui est très répandu dans de nombreux pays en développement.

## 3.2 Gouvernance de la Banque mondiale

Les cinq organisations de la Banque mondiale appartiennent aux États membres, qui les dirigent par l'intermédiaire du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration. Les 189 États membres sont tous représentés au Conseil supérieur, qui se réunit deux fois par an (en général, les ministres des finances ou du développement des pays respectifs siègent au Conseil supérieur). Les gouverneurs sont habilités à admettre de nouveaux membres ou à suspendre l'adhésion de certains membres, à augmenter ou à réduire le capital autorisé, à décider de la répartition du revenu net, à décider de l'orientation stratégique globale du groupe de la Banque mondiale et à élire le président de la Banque mondiale.

Cependant, la plupart des décisions sont déléguées au conseil d'administration de 25 membres, qui est basé à Washington. Les sept principaux actionnaires (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Chine, Royaume-Uni et Arabie saoudite) ont chacun leur propre administrateur, tandis que tous les autres pays élisent leur administrateur par groupes de vote. Le président de la Banque mondiale (jusqu'à présent toujours un Américain) préside le conseil d'administration, mais n'a pas le droit de vote, sauf dans les situations d'impasse.<sup>5</sup>

Les administrateurs sont assistés par des administrateurs suppléants et des conseillers des pays de leur circonscription. Pour les affaires importantes, les pays fournissent à leurs administrateurs des déclarations et des instructions. Les principales tâches des administrateurs consistent à définir les politiques de la banque et des fonds dans les domaines opérationnel, financier et administratif et à contrôler la mise en œuvre de ces politiques. L'accent est également mis sur l'examen final des programmes et des projets soumis pour financement par la Banque.

5 Lorsque le FMI et la BM ont été fondées à Bretton Woods, la présidence du FMI a été confiée à un Européen et celle de la BM à un Américain – depuis lors, ce « gentlemen's agreement » a été maintenu. Même après la démission surprise du dernier président de la BM Jim Yong Kim en janvier 2019, la présidence de la BM a été confiée à l'Américain David Malpass sans contre-candidat.

### 3.3 Financement et répartition des droits de vote à la Banque mondiale

Les ressources financières de la Banque mondiale se composent comme suit :

- le capital social souscrit par les États membres ;
- des emprunts sur les marchés internationaux des capitaux ;
- les contributions des pays donateurs au Fonds de développement de l'AID et aux fonds fiduciaires d'affectation spéciale thématiques ou de projets ;
- les revenus des placements et des prêts, y compris les intérêts et les remboursements ainsi que les revenus des investissements ;
- les réserves.

Le capital social souscrit par les membres n'est généralement qu'une petite partie qui est versée (*paid-in*), le reste étant du capital garanti. Les montants versés servent principalement à des fins de liquidité et de réserve. Le capital de garantie peut être mobilisé en partie ou en totalité si nécessaire, c'est-à-dire si la Banque n'est plus en mesure de remplir ses obligations. Les États membres sont donc responsables en tant qu'actionnaires de la Banque avec leur part de capital. Cependant, le capital de garantie n'a jamais été mobilisé par une banque de développement à ce jour.

Le droit de vote de chaque État membre est en fonction du capital social souscrit (capital libéré et capital exigible) et de la taille de son économie. Ce système signifie que le pouvoir de décision appartient

**Au système de la Banque mondiale le pouvoir de décision appartient aux pays économiquement les plus forts, les États-Unis étant le seul pays à disposer d'un droit de veto effectif sur de nombreuses décisions.**

aux pays économiquement les plus forts, les États-Unis étant le seul pays à disposer d'un droit de veto effectif sur de nombreuses décisions. Les décisions les plus importantes requièrent une majorité de 80 %. Une augmentation de capital de la BIRD doit être approuvée à

75 %, mais une augmentation de capital de la SFI doit être approuvée à 80 %, les États-Unis pouvant opposer leur veto aux décisions en raison de leur droit de vote au sein de la SFI (20,99 %).

Comme pour le FMI, les droits de vote au sein du groupe de la Banque mondiale ont été initialement répartis au prorata, chaque pays se voyant attribuer 250 parts de base. En outre, les droits de vote ont été attribués en fonction des parts de capital respectives et de la taille des économies des différents pays. Dans le contexte de l'après-guerre, lorsque c'était principalement l'Europe et les États-Unis qui payaient le capital et que les États-Unis étaient de loin la plus grande puissance économique mondiale, cela a conduit à une domination des pays occidentaux dans la prise de décision de la Banque mondiale. Cependant, depuis sa création, le poids dans l'économie mondiale ainsi que la réalité au sein de la Banque mondiale ont fondamentalement changé. Bien que les droits de vote des États membres aient changé au fil des ans, ces changements ont été minimes et les pays

**Les pays en développement demandent depuis des années à avoir davantage leur mot à dire dans le processus décisionnel, notamment parce qu'une grande partie des fonds propres de la Banque mondiale est générée par le remboursement des prêts aux pays en développement.**

occidentaux – les États-Unis en tête – dominant toujours le processus décisionnel à la Banque mondiale. Les pays en développement et émergents demandent donc depuis des années à avoir davantage leur mot à dire dans le processus décisionnel, notamment parce qu'aujourd'hui une grande partie des fonds propres de la Banque mondiale est générée par le remboursement des prêts aux pays en développement. En outre, la Banque a une notation AAA sur les marchés internationaux du crédit depuis de nombreuses années ; il est donc très peu probable que l'on fasse un jour appel au « capital exigible » (*callable capital*), qui est en partie responsable de l'augmentation des droits de vote des pays occidentaux.

En réponse à des critiques persistantes, la Banque mondiale a introduit en 2008 une réforme des droits de vote pour augmenter les droits de vote des pays en développement et émergents. En particulier, les augmentations de capital sélectives visent à permettre aux pays actuellement sous-représentés d'augmenter leurs droits de vote en achetant davantage d'actions. Alors qu'une augmentation générale de capital accorde à tous les membres des parts de capital supplémentaires qui correspondent à leurs parts actuelles et ne modifient donc pas leurs droits de vote, une augmentation sélective de capital divise les parts de manière sélective – dans le but de modifier le capital et les droits de vote. Jusqu'à présent, cependant, les droits de vote n'ont que modérément changé. En 2010, ceux des pays en développement et émergents s'élevaient à 33,4 % au sein de la SFI et à 44,1 % à la BIRD. En 2018, ils étaient de 46,9 % à la BIRD (aucune donnée officielle n'était disponible pour la SFI), la Chine étant le principal contributeur à l'augmentation des droits de vote.

### 3.4 Augmentations de capital à la BIRD et à la SFI

Alors que les reconstitutions de fonds de l'AID sont généralement effectuées tous les trois ou quatre ans, les augmentations de capital ont lieu de manière très irrégulière, surtout lorsque la Banque doit faire face à de nouveaux défis. La dernière augmentation de capital de la BIRD et de la SFI a eu lieu en 2010 et elle était motivée par les exigences accrues liées à la crise financière mondiale.

Lors de la réunion de printemps de 2018, les États membres ont décidé une nouvelle augmentation de capital pour la BIRD et la SFI (un total de 7,5 milliards d'USD pour la BIRD et de 5,5 milliards d'USD pour la SFI et 52,6 milliards d'USD supplémentaires de capital de garantie pour la BIRD). Cette fois, les augmentations de capital ont été justifiées par les efforts accrus pour mettre en œuvre la stratégie décrite dans le document *Forward Look*. Elles sont donc liées à divers engagements politiques des deux institutions : par exemple, l'augmentation des investissements liés au climat – la BIRD veut les faire passer de 28 % actuellement à au moins 30 % du financement total, la SFI de 32 % à 35 % ; diverses mesures internes visant à améliorer l'efficacité ou l'expansion des activités de la SFI dans les pays les plus pauvres et dans les États fragiles et touchés par des conflits – d'ici 2030, 40 % du total des fonds de la SFI doivent être consacrés à des investissements du secteur privé dans ces pays.

Lors de la réunion du FMI et de la Banque mondiale de l'automne 2018, les résolutions sur les augmentations générales et sélectives du capital de la BIRD (RES 663 et 664) ont été adoptées par les gouverneurs de la Banque mondiale. Il appartient maintenant aux États membres de souscrire aux parts qui leur sont attribuées (en Suisse, cette étape nécessite l'approbation du Parlement – voir chapitre 3.2). La période de souscription est de cinq ans.

Toutefois, l'augmentation de capital de la SFI doit encore être acceptée, car les États-Unis eux-mêmes ne souhaitent pas y participer, mais ils veulent conserver leurs droits de veto au sein de la SFI. Si les États-Unis ne participent pas à l'augmentation de capital, leur part des droits de vote passera de 20,99 % actuellement à 16,39 %. Ils perdraient ainsi leur droit de veto effectif au sein de la SFI. Ils ont donc annoncé qu'ils n'accepteraient l'augmentation de capital de la SFI que si les États membres approuvent simultanément une modification des statuts de la SFI qui fait passer le taux d'approbation nécessaire pour les futures augmentations de capital de 80 % actuellement à 85 %, afin que les États-Unis puissent conserver leur droit de veto même s'ils ne libèrent pas leurs parts. En Suisse cette modification des statuts doit également

**Les États-Unis utilisent leur minorité de blocage comme un instrument politique pour rester la voix la plus puissante de la Banque mondiale même à l'avenir.**

être approuvée par le Parlement. Les États-Unis utilisent donc leur minorité de blocage actuelle comme un instrument politique pour rester la voix la plus puissante de la Banque mondiale même à l'avenir. Lors de la session de printemps 2019, la commission du développement de la Banque mondiale a appelé tous les États membres à signer les résolutions concernant l'augmentation de capital et la modification des statuts de la SFI au plus tard le 18 septembre 2019. En septembre 2019, cependant, la date limite a été reportée à mars 2020 – un signe que les États-Unis n'ont pas encore approuvé l'augmentation de capital.

**Les augmentations de capital auront également une incidence sur les droits de vote des différents pays, la Chine étant le principal bénéficiaire car sa part passerait de 4,45 % à 5,71 % à la BIRD et de 2,3 % à 2,8 % à la SFI. La plupart des pays en développement n'augmenteront leur part de droits de vote que de 0,01 à 0,02 %, certains pays occidentaux devant accepter de légères pertes.** <sup>6</sup>

<sup>6</sup> Malgré l'augmentation de ses droits de vote, la part des droits de vote de la Chine reste bien inférieure à sa part dans la production économique mondiale, que le FMI estime à 18,7 % dans ses Perspectives de l'économie mondiale 2018. En comparaison, la part des États-Unis dans le PIB mondial était de 15,12 % et leur part de vote à la BIRD serait encore de 15,87 % après la réforme (actuellement 15,98 %).

## 4. La Suisse et la Banque mondiale

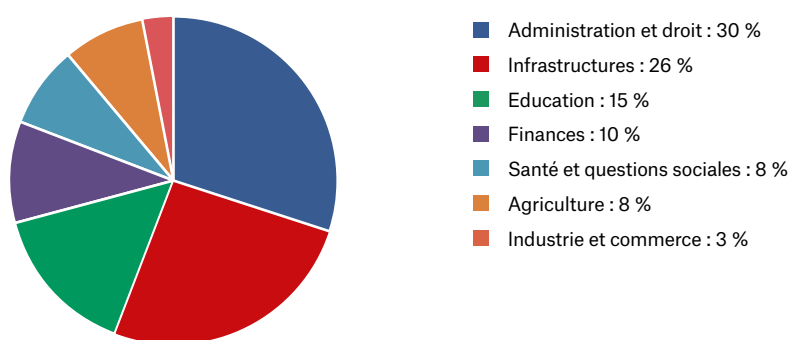
La Suisse a rejoint la BIRD, l'AID et la SFI en 1992. Elle est également membre des deux sous-organisations de la Banque mondiale, l'AMGI (1988) et le CIRDI (1968). La participation de la Suisse aux banques multilatérales de développement est une composante établie de la coopération multilatérale au développement depuis des années et elle représente environ 66 % des dépenses correspondantes, suivie par les organisations de l'ONU avec 24 % et divers fonds et réseaux thématiques mondiaux avec 10 %<sup>7</sup>. En ce qui concerne le financement des banques de développement, il convient de noter que la contribution de la Suisse est composée de différents éléments. Il faut distinguer les contributions régulières aux fonds de développement qui bénéficient aux pays en développement les plus pauvres (dans le cas du GBM, il s'agit de l'AID) et les participations au capital dans des institutions qui sont actives dans les pays en développement avancés (par exemple, la BIRD et la SFI) et qui ne font pas partie des crédits-cadres de la coopération internationale. En outre, le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) et la Direction du développement et de la coopération (DDC) financent tous les deux de nombreux projets bilatéraux mis en œuvre par les banques de développement, dont le groupe de la Banque mondiale.

<sup>7</sup> Au total, environ 40 % des fonds de développement de la Suisse sont consacrés à la coopération multilatérale au développement et 60 % à la coopération bilatérale au développement.

### Le Groupe de la Banque mondiale est l'un des partenaires multilatéraux prioritaires de la Suisse.

Selon le Message sur la coopération internationale 2021–2024, le GBM est l'un des 16 partenaires multilatéraux prioritaires de la Suisse. En 2017, la Suisse était le neuvième donateur de l'AID avec 700 milliards de francs et l'un des principaux donateurs pour les services de conseil de la SFI aux entreprises des pays en développement. La Suisse entretient divers partenariats stratégiques avec la BIRD dans les domaines de l'eau, des infrastructures urbaines et des finances publiques. Le graphique ci-dessous illustre l'engagement de la Suisse à la BIRD par secteur (en %).

L'engagement de la Suisse à la BIRD par secteur

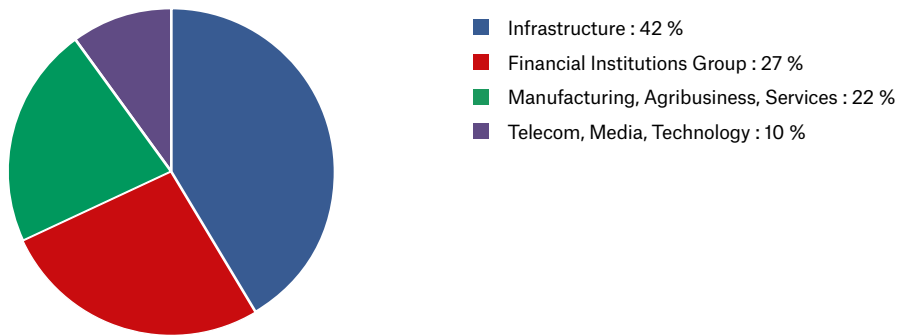


Source : [seco-cooperation.admin.ch](https://seco-cooperation.admin.ch)

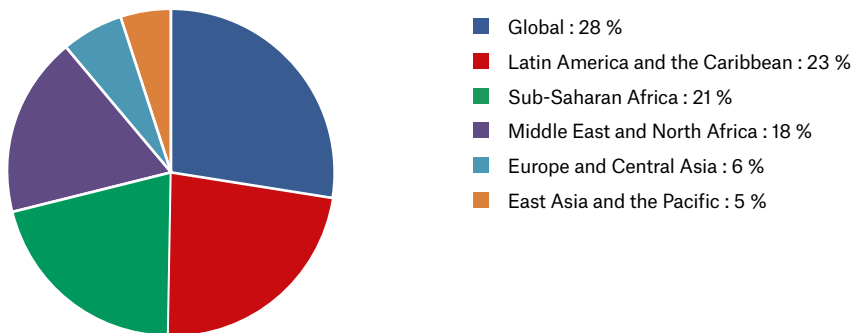
Selon le Message du Conseil fédéral sur les augmentations de capital du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, adopté récemment, « l'importance du GBM pour la politique de développement et l'économie extérieure de la Suisse » est grande. Le Message précise que le GBM « joue un rôle clé dans la gestion des processus de mondialisation, l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, la lutte contre la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles » (p. 10).

Cependant, la Suisse n'est pas seulement un donateur, elle bénéficie aussi largement des prêts et des marchés publics du Groupe de la Banque mondiale. Entre 2008 et 2017, l'AID et la BIRD ont attribué des contrats d'une valeur d'environ 651 millions USD à 341 entreprises et particuliers suisses. Malheureusement, il n'y a pas de chiffres disponibles sur les marchés publics pour la SFI. Toutefois, selon la SFI, le gouvernement suisse et les institutions financières et sociétés basées en Suisse comptent parmi ses partenaires mondiaux les plus importants. La SFI cofinance un certain nombre de multinationales et de moyennes entreprises basées en Suisse qui souhaitent investir dans les marchés émergents. En 2019, le portefeuille à long terme de la SFI dans des entreprises suisses s'élevait à 1,3 milliard de dollars, dont 42 % étaient investis dans les infrastructures, suivis par 27 % dans le secteur financier, 22 % dans l'industrie manufacturière, l'agroalimentaire et les services, et 10 % dans les télécommunications et les médias. Au niveau régional, ces investissements sont concentrés en Afrique subsaharienne (21 %), en Amérique latine et Caraïbes (23 %) et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (18 %), tandis que 28 % sont des investissements « mondiaux » non spécifiés.

**Portefeuille d'investissements à long terme de la SFI dans des entreprises suisses par secteur industriel**



**Portefeuille d'investissements à long terme de la SFI dans des entreprises suisses par région**



Source : IFC (2019). IFC and Switzerland. Partners in Private Sector Development.



## 4.1 La voix de la Suisse à la Banque mondiale

En tant que chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le conseiller fédéral Guy Parmelin représente la Suisse au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale. Le ministre des affaires étrangères Ignazio Cassis est le vice-gouverneur. Comme décrit au chapitre 2, le gouverneur délègue la responsabilité de la supervision des affaires courantes à l'administrateur. La Suisse est représentée au sein des conseils d'administration de la BIRD, de la SFI, de l'IDA et de l'AMGI dans un groupe de pays qui comprend aussi l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Pologne, la Serbie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Werner Gruber (Suisse) est actuellement l'administrateur du groupe de vote, Paulina Gomulak (Pologne) est son adjointe. Le groupe suisse a aujourd'hui une part de vote de 3,11 %. La répartition des droits de vote au Conseil des gouverneurs varie d'une organisation à l'autre au sein du Groupe de la Banque mondiale. Dans le cas de la BIRD, la Suisse dispose aujourd'hui de 1,47 % des droits de vote, tandis que ce sont 1,65 % au sein de la SFI.

**La Suisse a joué un rôle majeur à ce qu'au sein du Groupe de la Banque mondiale une plus grande priorité soit accordée à l'implication du secteur privé.**

Mais comment la Suisse utilise-t-elle sa voix au sein de la Banque mondiale ? Selon le Conseil fédéral, la Suisse soutient la nouvelle approche MFD et elle a joué un rôle majeur à ce que « soit accordée une plus grande priorité à la participation du secteur privé et au développement dans les contextes fragiles (...) au sein du GBM<sup>8</sup> ». Dans le même temps, le Conseil fédéral a réaffirmé à plusieurs reprises que la Suisse s'engageait à respecter des normes environnementales élevées et des objectifs climatiques ambitieux au sein de la Banque mondiale et a appelé à une mise en œuvre cohérente de la politique climatique<sup>9</sup>. Cependant, le comportement de vote de l'administrateur suisse dans les organes de décision de la Banque n'est documenté publiquement nulle part, ce qui rend difficile pour les personnes extérieures de comprendre comment la Suisse s'est spécifiquement engagée sur ces questions. La réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Friedl (19.3344) montre qu'il y a peu de cohérence, du moins en ce qui concerne les questions climatiques, entre les déclarations d'intention du Conseil fédéral et le comportement de vote concret de l'administrateur suisse. Selon le Conseil fédéral, les banques multilatérales de développement auxquelles la Suisse participe (Groupe de la Banque mondiale, BAD, BAsD, BID, BERD et AIIB) se sont engagées à financer des installations de production d'électricité à partir de pétrole et de gaz à hauteur de 4 milliards de dollars entre 2016 et 2018, répartis sur 38 projets. La Suisse a donné son accord pour tous les projets. Dans le cas de deux centrales alimentées au gaz au Brésil et au Bangladesh, cofinancées par la SFI en 2018, l'entrepreneur principal venait de Suisse.

8 Voir : [Message sur les augmentations de capital du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement](#), p.12.

9 Voir par exemple les réponses du Conseil fédéral aux interpellations Friedl [18.3695](#) et [19.3344](#).

## 4.2 La Suisse et les augmentations de capital

La Suisse a reçu des actions d'une valeur de 95,3 millions de dollars dans le cadre de l'augmentation générale du capital de la SFI et de 751,4 millions de dollars dans le cadre de l'augmentation générale et sélective du capital de la BIRD, dont 649 millions de dollars de capital exigible

dans le cas de la BIRD (le montant exigible dans le cas de la BIRD est de 102,4 millions de dollars). Pour la Suisse, les deux augmentations de capital se traduisent par des obligations de paiement d'un montant total de 198 millions de dollars (payables entre 2021 et 2024).

#### Paiements attendus de la Suisse au Groupe de la Banque mondiale 2021–2024

En millions d'USD, arrondi

	Total
<b>IBRD</b> , augmentation générale de capital	81,9
<b>IBRD</b> , augmentation sélective de capital	20,5
<b>IFC</b> , augmentation générale de capital	95,3

Si la Suisse devait participer aux augmentations de capital, sa part des droits de vote diminuerait néanmoins légèrement (de 1,47 % à 1,42 % à la BIRD et de 1,72 % à 1,66 % à la SFI). Si la Suisse ne participait pas aux prochaines augmentations de capital, sa part des droits de vote serait encore réduite (à la BIRD à environ 1,15 %, à la SFI à environ 1,4 %). À moyen terme, cela pourrait avoir un impact sur son siège au conseil d'administration et ses possibilités de codécision.

La participation de la Suisse aux augmentations de capital de la BIRD et de la SFI suit une procédure de décision échelonnée : (i) les pays membres prennent une décision de principe fixant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital ; (ii) les gouverneurs votent une résolution à cet effet ; (iii) chaque pays membre a la possibilité de souscrire individuellement à la participation qui lui est soumise. Le Conseil fédéral soumet la troisième étape à l'approbation du Parlement. En plus de ces engagements financiers, comme expliqué au chapitre 2.3, le Parlement doit également approuver un amendement à la charte de la SFI (réduction de la minorité de blocage de la SFI de 20 % à 15 %) afin de ne pas compromettre l'approbation des augmentations de capital par les États-Unis.

Le Conseil fédéral recommande au Parlement d'approuver les augmentations de capital et la modification des statuts de la SFI. Ceci est justifié d'une part par la contribution de la Banque mondiale à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, et d'autre part par la visibilité et la participation que la Suisse gagne par son engagement dans ces institutions. En cas de non-participation, le Conseil fédéral craint que la Suisse ne perde l'influence relativement importante qu'elle exerce actuellement sur la politique de la Banque mondiale, notamment en raison de son siège au sein du conseil d'administration.<sup>10</sup>

Alliance Sud reconnaît la pertinence internationale du groupe de la Banque mondiale et partage l'avis qu'il est important d'avoir une voix dans les différentes organisations; cependant, elle n'est pas convaincue de la contribution de la Banque mondiale à la réduction de la pauvreté, à la réduction des inégalités et au développement durable. Elle demande à la Suisse d'exiger plus de transparence et une position plus cohérente dans les organes de décision de la Banque mondiale en ce qui concerne les droits humains, la protection du climat et le développement local durable, et de communiquer de manière plus transparente sur son propre comportement de vote dans les différents organes. Les principaux points de critique de la politique actuelle de la Banque mondiale sont expliqués dans les sections suivantes.

<sup>10</sup> Voir : [Message sur les augmentations du capital du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement](#), 19 février 2020.

## 5. Critique à l'encontre de la Banque mondiale

Depuis le milieu des années 1950, la Banque mondiale a été critiquée à plusieurs reprises tout d'abord pour avoir financé de grands projets d'infrastructure (notamment des barrages, des routes et des ports) dans les pays du Sud, ce qui a souvent entraîné des déplacements et a eu de graves conséquences sur l'environnement et les droits humains. Dans les années 1980, elle s'est aussi engagée avec le FMI pour des programmes d'ajustement structurel dans les pays en développement en raison de leur niveau élevé d'endettement. Elle a donc lié ses prêts à des conditions de réforme, telles que la libéralisation du commerce et des taux de change, la privatisation des activités économiques de

**Les réformes demandées par la Banque mondiale ont eu des effets désastreux dans la plupart des pays – la pauvreté a augmenté dans de nombreux pays.**

l'État et la réduction des dépenses publiques. Ces réformes visaient à rétablir la solvabilité des gouvernements, à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté, mais elles ont eu des effets désastreux dans la plupart des pays : les succès des décennies précédentes en matière de développement ont été anéantis, de nombreux emplois ont été perdus et la pauvreté s'est accrue dans de nombreux pays. Ainsi, sous le slogan « Cinquante ans, ça suffit ! », il y a eu de grandes manifestations de la société civile contre les politiques de la Banque mondiale et du FMI de la fin des années 1980 au milieu des années 1990.

Depuis lors, la Banque mondiale a introduit diverses réformes et a déclaré que la réduction de la pauvreté était son objectif principal. En outre, elle est pionnière dans la promotion de diverses préoccupations – de l'égalité des sexes à la durabilité, en passant par la protection du climat. Dans le secteur du climat en particulier, elle a annoncé plusieurs réformes ces dernières années, notamment la promesse d'investir 200 milliards de dollars dans le financement du climat entre 2021 et 2025. Au fil des ans, elle a également élaboré une série de normes environnementales et sociales pour prévenir les dommages environnementaux et les violations des droits humains.<sup>11</sup>

11 En août 2016, la BM a adopté un nouveau Cadre environnemental et social (*Environmental and Social Framework, ESF*) – résultat d'un processus de consultation de quatre ans avec les États membres, la société civile, le monde universitaire et des groupes d'experts. À partir du 1er octobre 2018, l'ESF sera appliqué à tous les nouveaux projets et remplacera les Garanties environnementales et sociales en vigueur. Toutefois, le ESF n'est appliqué que par la BIRD et l'AID et uniquement pour le financement de leurs projets, c'est-à-dire qu'il n'est pas applicable aux prêts de politique de développement, qui représentent une grande partie du financement de la BM. La SFI a ses propres Normes de performance environnementale et sociale pour les investissements du secteur privé qu'elle soutient.

**Malgré les changements intervenus depuis les années 1980, le principe de base de la Banque mondiale – promouvoir un environnement favorable aux investissements privés étrangers – reste le même.**

Bien que certaines choses aient changé depuis les années 1980, le principe de base de la Banque mondiale – promouvoir un environnement favorable aux investissements privés étrangers – reste le même. En outre, la Banque mondiale assortit encore souvent ses prêts de conditionnalités controversées, telles que la privatisation des services publics par le biais de partenariats public-privé (PPP) et diverses mesures de libéralisation du commerce et du marché, qui correspondent essentiellement aux intérêts des grandes multinationales étrangères et se font souvent au détriment des petites et moyennes entreprises locales et des petits agriculteurs.

Malgré les beaux discours et la révision continue de leurs normes environnementales et sociales, non seulement les conseils politiques et les conditionnalités de la Banque mondiale liés aux prêts de politique de développement, mais aussi les projets financés par la BIRD et surtout par la SFI sont encore critiqués parce qu'ils entraînent souvent des déplacements, de la violence, des dommages environnementaux et des violations des droits humains. Dans ce qui suit, les principaux points de critique de la politique de la Banque mondiale par Alliance Sud et de nombreuses autres ONG sont expliqués plus en détail à l'aide de quelques exemples.

## 5.1 Critique à l'encontre de l'approche MFD : conditionnalités et accent particulier mis sur les partenariats public-privé (PPP)

L'objectif principal de la stratégie MFD lancée en 2017 est de mobiliser des ressources financières privées pour le développement. Bien que l'investissement du secteur privé dans certains domaines et à certaines conditions soit tout à fait raisonnable et important, on peut se demander si l'approche préconisée par la Banque mondiale sert réellement à réduire la pauvreté ou si elle n'a pas été développée surtout pour favoriser l'accès au marché des entreprises actives au niveau mondial dans les pays en développement et minimiser leurs risques. Des voix critiques soulignent que l'approche du MFD va bien au-delà de l'implication du secteur privé dans le financement

**L'approche de la Banque mondiale préfère toujours et dans tous les contextes le financement privé du développement au financement public, sans effectuer au préalable une analyse coûts-bénéfices.**

du développement. L'approche en cascade contenue dans le MFD préfère toujours et dans tous les contextes le financement privé du développement au financement public, sans effectuer au préalable une analyse coûts-bénéfices, ni s'assurer que le financement privé est conforme à l'intérêt public et contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Dans les pays et les secteurs où les investissements du secteur privé sont encore faibles, la Banque mondiale, dans la deuxième étape de l'approche en cascade, promeut des réformes visant à améliorer l'environnement des entreprises dans ces pays ou secteurs (voir figure page 10). Cela se fait principalement par le biais de services de conseil et de prêts à la politique de développement. Une étude du réseau d'ONG 'Eurodad (2019) a conclu qu'en moyenne, les prêts destinés à la politique de développement sont assortis de 9,6 conditions, dont une grande partie vise à créer un environnement favorable au business et à accroître les investissements du secteur privé, par exemple en privatisant des entreprises publiques, en créant divers privilèges pour les investisseurs étrangers ou en promouvant les partenariats public-privé (PPP)<sup>12</sup>. Comme ces réformes sont imposées aux pays de haut en bas par la Banque mondiale, elles ne sont généralement pas soumises à un processus démocratique.

<sup>12</sup> Voir : Brunswijck, G. (2019). *Flawed conditions: The impact of the World Bank's conditionality on developing countries*. Eurodad, Brüssel.

## PPP : partage ou déplacement des risques ?

Les PPP sont en vogue – malgré les nombreux exemples négatifs des pays occidentaux.<sup>13</sup> En 2017, la Banque mondiale avait investi environ 90 milliards de dollars dans les PPP (en 2012, ce chiffre atteignait 140 milliards, soit environ sept fois plus qu'en 2004). Les PPP sont liés à des contrats complexes, à long terme (et souvent secrets) entre les gouvernements et les entreprises privées, principalement pour la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures. L'idée est que les investisseurs privés fournissent des biens et services qui seraient normalement fournis par les gouvernements (tels que les routes, les infrastructures de transport, les écoles, les hôpitaux, etc.) Les gouvernements, souvent très endettés, sont ainsi censés faire des économies. En contrepartie, les gouvernements contribuent aux risques d'investissement, soit financièrement, soit par le biais de diverses concessions et assurances (couverture des risques, passif éventuel). Souvent, ces projets de PPP sont également financés par des redevances d'utilisation, qui vont directement au partenaire privé.

Diverses études menées dans le monde entier montrent que les PPP coûtent souvent beaucoup plus cher aux États que les emprunts publics classiques. Comme les PPP n'apparaissent pas dans le budget national annuel, mais que les gouvernements fournissent diverses garanties aux investisseurs, des coûts élevés peuvent survenir à un stade ultérieur, ce qui peut également être considéré comme une dette publique cachée.<sup>14</sup> Par exemple, une évaluation indépendante réalisée par le Groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale en 2014 a révélé que la responsabilité du secteur public dans les PPP était importante et que si la Banque mondiale avait aidé les pays à créer un environnement favorable aux PPP, elle ne les avait pas conseillés la manière de gérer les implications financières et fiscales de ces pro-

### Selon le Fonds Monétaire Internationale des importantes obligations financières peuvent découler des PPP pour les Etats.

jets. Le FMI parle également des importantes obligations financières qui peuvent découler des obligations de responsabilité nombreuses et variées des PPP (les PPP promus par la Banque mondiale, par exemple, rendent les gouvernements responsables des pertes causées par le changement climatique ou les grèves des travailleurs). Une étude du FMI sur les PPP dans 80 pays industrialisés et émergents a montré que les coûts moyens supportés par les gouvernements s'élevaient à environ 1,2 % du PIB (maximum 2 %).<sup>15</sup> En outre, le niveau élevé d'acceptation des risques dans les PPP et les coûts contingents associés peuvent entraîner un surendettement et des mesures de réduction des coûts dans d'autres domaines. Compte tenu de toutes les expériences négatives des pays occidentaux en matière de PPP, on peut se demander comment les pays du Sud, qui ont tendance à avoir des structures gouvernementales beaucoup plus faibles, parviennent à mettre en œuvre les PPP de manière rentable et efficace.

On critique également le fait que les PPP sapent les processus démocratiques et favorisent la corruption. Les négociations étant soumises au secret commercial, elles sont difficiles à contrôler pour les acteurs de la société civile ou les parlementaires et sont donc susceptibles de corruption. En outre, les PPP peuvent limiter la capacité du gouvernement à adopter de nouvelles lois (par exemple, des réglementations sociales ou environnementales) si celles-ci ont un impact sur les PPP existants.

13 Dans les années 1990, les partenariats public-privé étaient monnaie courante dans de nombreux pays européens – ils étaient particulièrement répandus en Angleterre (où plus de 1000 projets de PPP d'une valeur de 160 milliards d'euros ont été mis en œuvre ces 20 dernières années). Toutefois, cette forme de financement a suscité de vives protestations, tant en Angleterre que dans toute l'Europe. La Cour des comptes européenne a conclu que le modèle PPP était caractérisé par un mauvais rapport qualité / prix. Le FMI a également montré en 2018 que les deux pays qui ont conclu le plus de PPP – l'Angleterre et le Portugal – ont les plus mauvais résultats en matière de finances publiques. Voir : [The Equality Trust \(2019\). Finance Development, not Dividends.](#)

14 En 2015, la Cour des comptes anglaise a constaté que les PPP anglais coûtaient en moyenne deux fois plus que si le gouvernement s'était endetté directement. Voir : [Jubilee Debt Campaign \(2016\). The global debt iceberg.](#) Les cours des comptes allemandes (fédérale et des *Länder*) ont également déclaré à plusieurs reprises que les avantages en termes de coûts des PPP n'ont pas été prouvés. Voir : [Président de la Cour des comptes fédérale et d'État \(2011\) : Gemeinsamer Erfahrungsbericht zur Wirtschaftlichkeit von PPP-Projekten. \(Wiesbaden\).](#)

15 Voir : [IMF \(2018\) Fiscal Policy: How to Control the Fiscal Costs of Public-Private Partnership.](#)

Il n'est pas non plus possible de démontrer que les projets d'infrastructure financés par des PPP servent réellement à la réduction de la pauvreté et le développement durable. Plusieurs exemples provenant de différents pays tendent à montrer que les PPP accroissent les inégalités entre les riches et les pauvres, car ils entraînent des coûts plus élevés pour les consommateurs (par exemple dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en énergie) et peuvent également se traduire par une diminution des fonds publics disponibles pour les systèmes de protection sociale.

16 Voir : Eurodad (2018). [History re-PPPeated. How Public-Private Partnerships are failing.](#)

17 [Official complaint to the Compliance Advisor Ombudsman \(CAO\)](#), 16 avril 2018.

18 Harper, P. (2015). [Public-private partnerships and the financial costs to governments: Case study of the power sector in Tanzania.](#)

19 [Public-Private Partnership. Global Campaign Manifesto.](#)

#### **Coûts exorbitants d'un PPP**

Un hôpital PPP au Lesotho a coûté trois fois plus que l'hôpital public qu'il a remplacé, soit 67 millions de dollars par an – la moitié du budget total de la santé publique du pays. <sup>16</sup>

#### **Un PPP hors la loi ?**

Un contrat de PPP avec Bridge International Academies (BIA), soutenu par la Banque mondiale, a coûté au Liberia de 13 à 21 fois plus que les écoles publiques. Au Kenya, les parents concernés ont également déposé récemment une plainte auprès du mécanisme indépendant de traitement des plaintes de la SFI, qui détaille la manière dont les Bridge Academies enfreignent la loi kenyane, engagent des enseignants non qualifiés et violent les réglementations existantes en matière de santé et de sécurité. Les parents et les enfants qui n'ont pas pu payer les frais de scolarité ont été intimidés et discriminés. <sup>17</sup>

#### **Profits privés – coûts publics**

En Tanzanie, les coûts élevés d'un PPP pour la production d'électricité ont été répercutés directement sur les consommateurs – les coûts énergétiques ont augmenté de 40 % en un an. <sup>18</sup>

#### **Un conflit vendu comme une réussite**

Lorsque la compagnie privée Manila Water Company (MWC) a augmenté les redevances d'eau de 845 %, une nouvelle augmentation a été rejetée par l'autorité publique de régulation. MWC a poursuivi le régulateur devant la Chambre de commerce internationale, qui a rejeté la proposition de MWC d'augmenter les redevances sur l'eau. En conséquence, MWC a demandé 1,79 milliard de dollars de compensation au gouvernement philippin pour la perte anticipée. Malgré ces différends, la Banque mondiale présente ce PPP comme une réussite. <sup>19</sup>

## **5.2 Violations des droits humains, violence et catastrophes environnementales**

Malgré les normes sociales et environnementales internationalement reconnues de la Banque mondiale, les violations des droits humains, la violence et les impacts négatifs sur l'environnement se produisent de manière répétée dans les projets financés par la Banque mondiale. Cela est dû en partie au fait que les normes ne sont pas applicables de la même manière dans tous les domaines opérationnels; par exemple, elles sont principalement appliquées au financement direct de projets,

mais pas aux services de conseil en matière de politique de développement, qui représentent entre 20 et 40 % du financement total de la BM, selon l'exercice financier, et concernent souvent des secteurs sensibles tels que les mines, la sylviculture et l'agriculture, ou les prêts aux intermédiaires financiers. Ces dernières années, la SFI en particulier a accordé de plus en plus de prêts à des intermédiaires financiers (par exemple des banques ou des fonds d'investissement), qui à leur tour investissent cet argent dans d'autres projets. Entre 2011 et 2015, plus de la moitié des prêts de la SFI ont été accordés à des intermédiaires financiers. En outre, les investissements dans les intermédiaires financiers opérant dans des secteurs à haut risque ont triplé entre 2013 et 2015, passant de 450 millions à 1,3 milliard de dollars. Plusieurs rapports du *Compliance Advisor Ombudsman* (CAO) – le mécanisme de plainte indé-

## Les investissements dans les intermédiaires financiers ne sont souvent pas évalués de manière adéquate en termes de risque.

pendant de la SFI – montrent que les investissements dans les intermédiaires financiers ne sont souvent pas évalués de manière adéquate en termes de risque. Il est également indiqué que la SFI ne veille pas à ce que les communautés touchées soient informées de son financement et des mécanismes de plainte associés. Dans nombre de ces cas, les communautés touchées ne savent pas que l'argent provient à l'origine de la Banque mondiale, et les organisations de la société civile ont également des difficultés à obtenir des informations adéquates.

Le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) a constaté qu'entre 2004 et 2015, plus de 3 millions de personnes ont été déplacées ou ont perdu leurs moyens de subsistance à la suite de projets financés par la Banque mondiale. En outre, les différentes agences de la Banque mondiale, avant tout la SFI, ont dans plusieurs cas financé des gouvernements et des entreprises impliqués dans de graves violations des droits humains telles que meurtres, viols et torture, dans certains cas même après que les affaires aient été rendues publiques.<sup>20</sup> Un rap-

<sup>20</sup> Voir : [www.icij.org/investigations/world-bank/](http://www.icij.org/investigations/world-bank/)

## Un rapport du rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme est allé jusqu'à qualifier la Banque mondiale de « zone exempte de droits de l'homme ».

port de 2015 du rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme est même allé jusqu'à qualifier la Banque mondiale de « zone exempte de droits de l'homme ».<sup>21</sup>

Au début de 2020, 55 cas de violations des droits humains et d'impacts environnementaux négatifs de projets financés par la SFI étaient en suspens devant le CAO. Ces cas étaient répartis sur tous les continents, le plus grand nombre étant enregistré en Afrique subsaharienne (16 cas). Une recherche de longue date menée par l'ONG *Inclusive Development International* a également documenté les impacts sociaux et environnementaux négatifs ainsi que les violations des droits de l'homme dans 150 projets d'intermédiaires financiers.<sup>22</sup>

Toujours en ce qui concerne les projets financés par la BIRD, 32 plaintes ont été déposées auprès du Panel d'inspection – le mécanisme indépendant de traitement des plaintes de la BIRD et de l'IDA – au cours des dix dernières années, la plupart d'entre elles ayant trait à des impacts environnementaux négatifs. Les cas suivants sont des exemples des nombreux impacts négatifs des projets financés par la SFI et la BIRD.

<sup>21</sup> Voir : [UN \(2015\). Report of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights.](https://www.unhcr.org/refugees/fr/special-reporter-on-extreme-poverty-and-human-rights)

<sup>22</sup> Une liste approfondie des projets est disponible sur le site [www.airtable.com](https://www.airtable.com), dernier accès le 31 juillet 2019.

### 5.2.1 SFI : Violations des droits humains, accaparement de terres et violences en Guinée <sup>23</sup>

En 2007, la SFI a accordé un prêt de 140,73 millions de dollars à la Nedbank d'Afrique du Sud, qui à son tour a accordé un prêt de 105 millions de dollars à la société sud-africaine AngloGold Ashanti, qui est seule responsable de l'exploitation de la mine d'or de Siguri en Guinée par le biais de sa filiale Société Anglo Gold Ashanti de Guinée (SAG).

En 2015, la SAG et certains « représentants » de la population touchée ont signé un contrat pour l'extension de la mine. Cependant, la plupart des personnes touchées par la réinstallation ont refusé de signer l'inventaire de leurs terres et de leurs biens établi par la SAG et donc de céder officiellement les terres à la SAG. Onze représentants de villages ont été arrêtés et, afin de réprimer les protestations locales, des militaires et des agents de sécurité ont été envoyés dans la région; les maisons et les magasins ont été pillés, des gaz lacrymogènes ont été pulvérisés dans les maisons, les huttes ont été brûlées, les gens ont été battus et plusieurs personnes tuées.

On estime qu'environ 500 personnes ont fui Kinintian et se sont cachées des soldats dans les forêts environnantes. Diverses personnes touchées décrivent un climat de violence et d'intimidation, les soldats et le personnel de la SAG allant de maison en maison, obligeant tous les ménages touchés par la réinstallation à signer l'inventaire de leurs terres et de leurs biens. Peu après que tous les ménages ont signé le document en avril 2016, des bulldozers sont arrivés pour détruire les maisons et les cabanes – bien que les nouvelles maisons sur le site de réinstallation ne fussent pas encore prêtes.

En mars 2017, lorsque la plainte a été déposée auprès du CAO, la plupart des personnes vivaient encore dans des maisons temporaires, car la nouvelle installation n'était pas encore terminée. Les personnes qui avaient déjà emménagé dans leur nouveau domicile se sont plaintes du manque d'infrastructures, notamment du manque d'accès à l'eau et à l'électricité, de l'absence d'égouts et du mauvais état des routes. En outre, il n'y avait pratiquement aucune possibilité de gagner sa vie dans la nouvelle colonie. Les nombreux petits chercheurs d'or qui avaient extrait l'or du sol pendant des siècles n'avaient plus accès aux mines; les nouvelles terres n'étaient pas fertiles et la pollution accrue au cyanure dans les eaux proches de la mine d'or tuait beaucoup de poissons, d'oiseaux et de vaches, selon les habitants.

<sup>23</sup> [Inclusive Development International \(2017\). Unjust enrichment. How the IFC profits from land grabbing in Africa.](#)

### 5.2.2 BIRD : Intimidation et violence en Inde <sup>24</sup>

En 2017, le panel d'inspection de l'AID et de la BIRD a reçu une plainte de propriétaires terriens de l'Andhra Pradesh concernant le prêt de 300 millions proposé par la BIRD pour construire Amaravati, la nouvelle capitale de l'Andhra Pradesh. Les propriétaires fonciers se sont plaints que plusieurs agriculteurs ont été intimidés et économiquement contraints de participer au programme de mise en commun des terres (*Land Pooling Scheme, LPS*) nécessaire à la construction. Ils affirment que 50 000 acres de terres agricoles ont été acquises de force pour le projet. Un extrait de la plainte, étayé par des séquences vidéo et des articles de journaux, affirme :

<sup>24</sup> Voir : [Inspection Panel Website](#), dernier accès le 23 juillet 2019.

*« Les agriculteurs qui se sont prononcés contre la LPS ont été intimidés et harcelés. En 2014, des plantations de bananes ont été incendiées dans six villages dont les habitants s'opposaient à la LPS. Entre-temps, il y a eu d'autres incen-*



*dies chez les agriculteurs qui s'opposent à la LPS. (...) En outre, depuis la mise en œuvre de la LPS, il y a une forte présence policière dans la région (...). Plus de 3000 agriculteurs ont été interrogés et attaqués afin de les contraindre à signer. Six bataillons de police se sont déplacés de village en village avec des AK-47 et des mitrailleuses. »*

Les plaignants craignaient également que la construction de la nouvelle métropole mette en danger la sécurité alimentaire de la région, car il s'agit d'une zone agricole importante dotée d'un système d'irrigation, où plus de 120 variétés de cultures différentes sont cultivées. Les agriculteurs craignaient de perdre leurs moyens de subsistance.

Après de nombreuses protestations, la Banque mondiale s'est retirée du projet controversé en juillet 2019. Sa déclaration officielle était que le gouvernement de l'Andhra Pradesh avait retiré sa demande de financement. Cependant, divers groupes concernés célèbrent ce retrait comme un succès de l'opposition de la société civile et avertissent la Banque mondiale et le gouvernement de ne pas poursuivre leur programme sans le consentement de la population. La Banque mondiale continue de soutenir le gouvernement local de l'Andhra Pradesh avec des fonds d'une valeur de plus d'un milliard de dollars, malgré les violations des droits humains auxquelles le gouvernement a participé.<sup>25</sup>

<sup>25</sup> Voir : [Working Group on IFIs \(2019\). World Bank pulls out of Amaravati Capital City project. A major victory to the people, activists say. Press Release.](#)

### 5.3 Des promesses climatiques vides ?

Une étude récente de l'organisation environnementale allemande Urgewald a montré qu'en dépit de diverses promesses sur le climat, la Banque mondiale soutient toujours de nombreux projets liés à la production de charbon, gaz naturel ou pétrole. L'équipe de recherche a analysé 675 projets de la Banque mondiale dans les domaines du financement direct de projets, des services de conseil politique et du soutien budgétaire aux gouvernements. Les prêts aux intermédiaires financiers n'ont pas été inclus parce qu'il y avait un manque de données publiques à

**Les recherches ont montré que la Banque mondiale investit trois fois plus d'argent dans les énergies fossiles que dans les énergies renouvelables – à savoir 21 milliards contre 7 milliards de dollars.**

leur sujet. Les recherches ont montré que la Banque mondiale investit trois fois plus d'argent dans les énergies fossiles que dans les énergies renouvelables – à savoir 21 milliards contre 7 milliards de dollars. Les 7 milliards ne comprennent pas la construction de grandes centrales hydroélectriques (que la BM considère comme des énergies renouvelables), car celles-ci ont souvent des impacts sociaux et environnementaux négatifs et sont également associées à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (par exemple le méthane). Si l'on inclut les centrales hydroélectriques, le portefeuille d'énergies renouvelables de la Banque mondiale passe à 15 milliards.<sup>26</sup>

En ce qui concerne les investissements dans les énergies fossiles, la Banque mondiale a, entre autres, investi 150 millions de dollars dans l'une des plus grandes raffineries de pétrole du monde au Nigeria, encouragé le développement d'un nouveau champ pétrolifère au Kenya et

<sup>26</sup> Voir : [Urgewald \(2019\). World Bank Group Financial Flows undermine the Paris Climate Agreement.](#)

soutenu le gouvernement du Guyana par des conseils politiques afin de permettre l'exploitation des champs pétrolifères nouvellement découverts. L'étude montre également que la Banque mondiale continue de détenir des participations d'une valeur de 512 millions de dollars dans 12 opérations pétrolières et gazières en amont et 34 millions de dollars dans des projets de centrales au charbon associées. En comparaison, le secteur des énergies renouvelables représente 350 millions de dollars.

Une étude à long terme réalisée par l'ONG *Inclusive Development International* montre également que depuis 2016, la SFI a cofinancé au moins 81 nouvelles centrales au charbon par le biais de prêts et crédits accordés à des intermédiaires financiers. Il est clair que plusieurs des banques et des fonds soutenus par la SFI ont financé six entreprises de charbon en Indonésie, dont l'une des plus grandes mines de charbon à ciel ouvert du monde, qui a détruit de vastes zones de la forêt tropicale de Bornéo et menace de plus en plus le mode de vie des indigènes Dayak Basap. Ensemble, ces entreprises ont extrait 227 millions de tonnes de charbon en 2017. Si tout ce charbon était utilisé dans des centrales au charbon, les émissions de dioxyde de carbone qui en résulteraient s'élèveraient à 458 millions de tonnes.<sup>27</sup>

### **Plainte du *Philippine Movement for Climate Justice* contre des investissements de la SFI dans des centrales au charbon**

En octobre 2017, le Mouvement philippin pour la justice climatique a déposé une plainte auprès du CAO au motif que la SFI finance indirectement 19 centrales au charbon aux Philippines par le biais de son investissement dans la *Rizal Commercial Banking Corporation (RCBC)*. Les plaignants montrent qu'en réalisant ces investissements, la SFI a fait fi de ses propres normes environnementales et sociales et de ses promesses de ne pas investir dans le charbon. Non seulement cette nouvelle génération de centrales au charbon alimente le changement climatique dans un pays qui en est déjà affecté de manière disproportionnée, mais toutes les communautés touchées font état de divers impacts sociaux et environnementaux négatifs.

Ainsi, aucune des communautés touchées par les 19 centrales à charbon n'a été consultée avant la construction de ces centrales, plusieurs personnes ont été réinstallées de force et dans plusieurs cas, les centrales ont entraîné une pollution de l'eau, des problèmes de santé et la perte de moyens de subsistance pour les populations touchées. En outre, les militants qui s'opposent aux centrales à charbon se sentent de plus en plus menacés par la répression et la violence. En juillet 2016, Gloria Capitan, membre du *Coal-Free Bataan Movement*, qui s'oppose activement à trois des mines de charbon financées par la SFI, a été abattue par deux hommes à moto sur la route. Depuis sa mort, d'autres membres de l'organisation ont reçu des menaces de mort.

Il ne semble pas non plus y avoir de stratégie cohérente à la Banque mondiale pour les investissements dans les énergies renouvelables, qui ont été considérablement augmentés ces dernières années. D'une part, elle a accru ses investissements dans les petits réseaux non connectés et les mini-réseaux et, d'autre part, elle continue d'investir massivement dans les barrages et les centrales hydroélectriques, qui sont souvent associés à des dommages environnementaux et à des déplacements.<sup>28</sup>

27 [Inclusive Development International \(2016\). «Disaster for us and the planet»: How the IFC is quietly funding a coal boom.](#)

28 Voir par exemple : [Jiten Yumnan: Local communities oppose planned dam construction by World Bank in Manipur.](#)  
Ou : [Inspection Panel: Uganda: Private Power Generation \(Bujagali\), Water Management and Development, and Energy for Rural Transformation III Projects.](#)

## 6. Recommandations

En participant aux augmentations de capital de la BIRD et de la SFI, la Suisse assure sa voix dans ces institutions, tout comme l'accès à des investissements substantiels dans sa propre économie; les entreprises suisses bénéficient ainsi de commandes directes et de participations au capital ainsi que de prêts. Si la Suisse veut continuer à avoir son mot à dire à la Banque mondiale, elle doit s'engager clairement pour le renforcement des droits humains, la promotion du secteur privé local et la protection globale du climat. L'administrateur suisse devrait rendre compte chaque année au Parlement de la manière dont les demandes suivantes ont été mises en œuvre et du vote de la Suisse dans les projets pertinents.

- 1. La Suisse devrait préconiser une analyse coûts-bénéfices claire des PPP au sein du Groupe de la Banque mondiale.** Elle devrait préconiser que les solutions du secteur privé (telles que les PPP) ne soient appliquées que si une analyse coûts-bénéfices réalisée au préalable montre que le PPP proposé permet effectivement de réaliser des économies par rapport au financement public. Et si, dans le même temps, il peut être démontré que le PPP présente une valeur ajoutée sociale et / ou environnementale et contribue efficacement au mandat de la Banque mondiale – la réduction de la pauvreté. Si ce n'est pas le cas, le financement public des projets doit être privilégié. En outre, la Banque mondiale devrait publier une évaluation complète des risques financiers et de l'impact sur les droits humains pour chaque projet de PPP soutenu. La Suisse devrait exiger de la Banque mondiale qu'elle informe mieux les Etats et les populations concernées par les projets des différents risques des PPP et qu'elle renforce leur pouvoir de négociation vis-à-vis des investisseurs.
- 2. La Suisse devrait préconiser de s'écarter des conditionnalités politiques qui favorisent les investisseurs étrangers et promouvoir le renforcement des PME locales.** Actuellement, tant les réformes soutenues par la Banque mondiale que le financement direct de projets favorisent les investissements étrangers à grande échelle. Dans le même temps, les petites entreprises locales de nombreux pays doivent surmonter des obstacles bureaucratiques importants et souffrent de la pression concurrentielle des grandes entreprises riches en capital. La Suisse devrait donc faire pression sur la Banque mondiale pour qu'elle révisé son programme politique unilatéral, se concentre sur la suppression des obstacles pour les PME locales et accorde une plus grande attention aux petites entreprises locales lors de l'octroi de prêts, à condition qu'elles contribuent clairement au développement durable et à la réduction de la pauvreté.
- 3. La Suisse est invitée à soutenir une politique explicite de la Banque mondiale en matière de droits humains.** À maintes reprises, la Banque mondiale ne tient pas compte de ses propres normes environnementales et sociales et craint d'ancrer systématiquement ces normes dans les traités existants sur les droits humains. La Suisse devrait plaider pour que la Banque mondiale soumette tous ses projets à des évaluations rigoureuses de leur impact sur les droits humains, les conséquences sociales et environnementales (y compris les prêts aux intermédiaires financiers

et les services de conseil). La liberté d'expression et les risques potentiels pour les défenseurs de l'environnement et des droits humains doivent être évalués pour chaque projet et la Banque mondiale doit élaborer et mettre en œuvre une politique stricte de tolérance zéro en matière de répression et de représailles. Au sein de la Banque mondiale, la Suisse ne devrait soutenir que des projets qui ne comportent pas de risque de violation des droits humains et qui contribuent clairement à la réduction de la pauvreté et à la durabilité écologique.

- 4. La Suisse devrait exiger de la Banque mondiale une politique climatique crédible et cohérente.** La Banque mondiale a promis de ne pas soutenir de nouveaux projets pétroliers et gaziers en amont à partir de 2020. La Suisse devrait également exiger que la Banque cesse de financer les infrastructures liées à l'exploration pétrolière et gazière (telles que les pipelines ou les infrastructures destinées à l'exportation) et qu'elle liquide ses investissements en capital dans les projets pétroliers et gaziers en amont et dans les projets de centrales au charbon connexes sur une période maximale de cinq ans. En outre, la Banque mondiale devrait également inclure les prêts de politique de développement (*development policy loans*) et les services de conseil en matière de politique de développement dans sa stratégie climatique, c'est-à-dire ne plus offrir de services de conseil pour l'extraction des gisements de pétrole, de gaz ou de charbon. Dans le cadre de la stratégie *Green Equity* de la SFI, actuellement en cours de préparation, la Suisse devrait veiller à ce que la SFI n'investisse que dans des intermédiaires financiers dont le portefeuille de charbon ne dépasse pas 15 % et qui acceptent également d'éliminer complètement les combustibles fossiles d'ici 2025.

En général, le financement de la Banque mondiale est fortement axé sur des projets de méga-infrastructures basés sur un modèle de développement à forte intensité de ressources et axé sur l'exportation. Conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable, la Suisse devrait plaider pour que la Banque mondiale favorise plutôt des projets plus petits pour une production locale d'énergie durable et rentable.

## **Impressum**

### **Editeur :**

Alliance Sud

Communauté de travail Swissaid | Action de Carême | Pain pour le prochain | Helvetas | Caritas | Eper

Monbijoustrasse 31, C. P., CH-3001 Berne

T +41 31 390 93 30

F +41 31 390 93 31

[mail@alliancesud.ch](mailto:mail@alliancesud.ch)

[www.alliancesud.ch](http://www.alliancesud.ch)

### **Médias sociaux :**

[www.facebook.com/alliancesud](http://www.facebook.com/alliancesud)

[www.twitter.com/AllianceSud](http://www.twitter.com/AllianceSud)

### **Texte :**

Kristina Lanz

### **Rédaction :**

Daniel Hitzig, Kathrin Spichiger

### **Graphique :**

Bodara GmbH, Zürich

### **Traduction :**

Isolda Agazzi